


Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

Muhammed Esad DURAK 

Doctorant, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage; chercheur invité, Aix-Marseille Université, durakmuhammedesad@gmail.com

Citation

Durak, M. E. (2026). Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes. *Bölge Çalışmaları Dergisi*, 5(1), 29-46. DOI: 10.66548/ajas.1860149

Type d'article

Article de recherche

Date de l'article

Soumis : 9 Janvier 2026

Accepté : 4 Mars 2026

Plagiat et éthique

Cet article a été examiné par au moins deux relecteurs et il a été confirmé qu'il est exempt de plagiat et conforme à l'éthique de la recherche et de la publication

Droits d'auteur

Ce travail est publié sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International (CC BY-NC).

Éditeur


Université des sciences sociales d'Ankara

Résumé

La Tunisie, en tant que pays du Maghreb et du monde arabe, est devenue, après le Printemps arabe, l'un des exemples les plus marquants pour ceux qui soutiennent que la démocratie et l'islam peuvent coexister. Malgré des ressources démographiques et économiques limitées, son rôle politique a dépassé son poids structurel. Cette trajectoire a illustré la possibilité d'une démocratie multipartite dans un pays arabe à majorité musulmane. Toutefois, cet optimisme a commencé à s'affaiblir à partir de 2019, se transformant progressivement en une forme de désillusion politique. Les résultats des élections de 2011, 2014, 2019 et 2022 révèlent une érosion significative de la confiance des électeurs envers la vie politique. Pourtant, une partie de la société continue de soutenir un pouvoir marqué par des tendances populistes et autoritaires. Ce paradoxe renvoie à des dynamiques profondément ancrées dans la sociologie tunisienne et dans la mémoire collective de l'électorat. Cette étude analyse cette transformation à partir des résultats électoraux, des taux de participation et de données sociologiques.

Mots clés : Démocratie, Élections, Tunisie, Partis politiques, Clivage politique.

The Decline of Political Trust in Tunisia: An Analysis of the Tunisian Elections

Muhammed Esad DURAK 

PhD Student, Faculty of Legal, Political and Social Sciences of Tunis, University of Carthage; Visiting Researcher, Aix-Marseille University, durakmuhammedesad@gmail.com.

Citation

Durak, M. E. (2026). The Decline of Political Trust in Tunisia: An Analysis of the Tunisian Elections. *Bölge Çalışmaları Dergisi*, 5(1), 29-46. DOI: 10.66548/ajas.1860149

Article Type

Research Article

Article History

Submitted: 9 January 2026

Accepted: 4 March 2026

Plagiarism/ Ethic

This article has been reviewed by at least two referees and confirmed to be plagiarism-free and compliant with research and publication ethics.

Copyright

This work is licensed under Creative Commons Attribution Non-Commercial 4.0 International License (CC BY NC).

Publisher

Social Sciences University of Ankara

Abstract

Tunisia, as a country of the Maghreb and the broader Arab world, became, in the aftermath of the Arab Spring, one of the most prominent examples cited by those who argue that democracy and Islam can coexist. Despite its limited demographic and economic resources, its political role exceeded its structural weight. This trajectory illustrated the possibility of a multiparty democracy in a Muslim-majority Arab country. However, this optimism began to weaken from 2019 onward, gradually turning into a form of political disillusionment. The results of the 2011, 2014, 2019, and 2022 elections reveal a significant erosion of voters' trust in political life. Yet a segment of society continues to support a government marked by populist and authoritarian tendencies. This paradox points to dynamics deeply rooted in Tunisian sociology and in the collective memory of the electorate. This study analyzes this transformation through electoral results, turnout rates, and sociological data.

Keywords: Democracy, Elections, Tunisia, Political Parties, Political Cleavage.

Introduction

Les Tunisiens, peuple du Maghreb, possèdent une identité façonnée par des influences multiples. Selon la Constitution de 2022, ils se rattachent à la nation arabe, au monde islamique et au Grand Maghreb (République Tunisienne, 2014). Située à la croisée de l'Europe et du monde arabo-musulman, la Tunisie occupe une position singulière sur le plan culturel et politique.

C'est dans ce contexte historique et identitaire que s'inscrit son expérience politique moderne. Après le Traité du Bardo de 1881, la Tunisie est passée sous protectorat français. Bien que des élections aient été organisées durant la période coloniale, celles-ci étaient profondément inégalitaires et ne répondaient pas aux critères d'un véritable processus démocratique (Khémais, 2011 : 121-126). La participation y était strictement encadrée et la minorité française bénéficiait d'une position privilégiée (Katan BenSamoun, Katan, & Chalak, 2007 : 166-167). Cette configuration a suscité des revendications d'indépendance et a durablement altéré la perception même de l'élection au sein de la société tunisienne.

Dès la proclamation de l'indépendance de la Tunisie vis-à-vis de la colonisation française, les débats sur le pluralisme politique se sont inscrits dans un contexte où les dirigeants percevaient l'unité de la scène politique comme indissociable de l'unité nationale (Bras, 2000 : 4) (Camau, Amrani, & Ben Achour, 1981 : 211). Une telle approche pouvait paraître cohérente dans un pays devenu indépendant en 1956 et dans une république qui venait d'être déclarée en 1957, et dans un pays où des réformes s'imposaient (Chouikha & Gobe, 2015 : 109). Toutefois, à mesure que les réformes structurelles ont été menées à terme, les contestations qu'elles ont suscitées, conjuguées aux dynamiques internationales, ont favorisé l'émergence et la diffusion de courants de pensée alternatifs au sein de la société tunisienne.

Sous les régimes de Bourguiba et de Ben Ali, la Tunisie a connu une monopolisation de la vie politique et une marginalisation systématique de l'opposition. De nombreux mouvements politiques n'ont pas pu accéder à une représentation parlementaire, ont été interdits ou exclus du système, tandis que certains partis ont été contraints d'adopter une opposition contrôlée afin d'assurer leur survie institutionnelle. Ces dynamiques de pression, associées aux problèmes économiques, ont favorisé le déclenchement du Printemps arabe.

Les systèmes électoraux ont également joué un rôle déterminant dans ces évolutions. À la lumière de l'analyse de Duverger selon laquelle la logique majoritaire tend à produire une

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

polarisation entre « nous » et « eux » (Duverger, *Les Partis Politiques*, 1951), le mode électoral en vigueur en Tunisie jusqu'en 2011 a contribué à renforcer la défiance à l'égard du régime politique. À la suite de la révolution, le système électoral a été réformé afin de rompre avec cet héritage (Camau, Amrani & Ben Achour, 1981 : 224 ; Talmoudi, 2022 : 16). Toutefois, cette réforme n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus, les scrutins de 2011 et 2014 ayant été marqués par une forte polarisation opposant les islamistes aux séculiers.

Les évolutions électorales observées depuis 2011 témoignent d'une transformation progressive des comportements politiques et des niveaux de participation. L'analyse des résultats électoraux et des taux de participation met en évidence une recomposition du paysage politique tunisien entre 2011 et 2024.

Afin d'analyser l'ensemble de ces dynamiques, cette étude repose, sur le plan méthodologique, sur une approche quantitative. Elle s'appuie sur une revue de la littérature menée principalement à la Bibliothèque nationale de Tunisie, à la bibliothèque de l'Université de Carthage, à la bibliothèque de l'Université de Tunis El Manar ainsi qu'à la bibliothèque de l'Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM) à Aix-en-Provence, et mobilise également des sources issues de plateformes académiques numériques telles que Cairn.info. Les données chiffrées, statistiques officielles, résultats électoraux, ont été analysées dans un cadre statistique.

Dans ce contexte, l'article analyse la tension entre pluralisme et érosion de la confiance politique en Tunisie et cherche à répondre à la question suivante : pourquoi l'électorat tunisien a-t-il progressivement perdu confiance dans les élections et dans la vie politique au fil des scrutins ? L'étude se structure en deux parties : la première examine l'expérience du pluralisme ; la seconde analyse la montée du populisme.

1. L'expérience du pluralisme politique en Tunisie

À partir de 1979, avec l'aménagement de la règle du double (Camau, Amrani, & Ben Achour, 1981 : 224-227 ; ministère de l'Information Centre de Documentation National, 1982, Introduction; Chouikha & Gobe, 2015 : 110), la Tunisie a engagé progressivement des tentatives limitées de pluralisation politique, avant d'organiser en 1981 ses premières élections multipartites (Chouikha & Gobe, 2015 : 110; Camau, Amrani, & Ben Achour, 1981 : 226). Par la suite, avec l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali en 1987, des expériences similaires ont été observées. En 1994 (Geisser, 2000/2 : 26), l'opposition a obtenu pour la première fois des sièges au Parlement. Toutefois, elle n'a pas dépassé le statut d'une formation soutenant le pouvoir en place. En particulier, face à la crainte d'un renforcement de l'opposition

conservatrice et d'une perte de contrôle du pouvoir, ces initiatives ont été rapidement abandonnées et seule une opposition de façade a été tolérée.

Jusqu'au Printemps arabe, la Tunisie organisait des élections sans se conformer pleinement aux standards démocratiques (Chaabane, 2005 : 113-130; Chouikha & Gobe, 2015 : 44-75; Borsali, 2008 : 29-41). La situation était similaire avant l'indépendance. Sous la domination française, des élections ont certes été organisées, mais elles ne présentaient pas un caractère véritablement démocratique (Khémais, 2011 : 22-74). Par conséquent, les attentes des Tunisiens à l'égard des élections sont historiquement demeurées limitées.

Dans ce contexte, nous chercherons, dans cette section, à analyser les choix électoraux de la société tunisienne après 2011, à travers les élections de l'Assemblée constituante de 2011, les élections législatives de 2014 et 2019 ainsi que l'élection présidentielle de 2014 et 2019, en les interprétant à la lumière des événements politiques et de l'évolution des partis.

Dans une première partie, nous examinerons les scrutins de 2011 et de 2014. Dans une seconde partie, nous procéderons à une comparaison entre les résultats des élections de 2014 et ceux de 2019 afin d'évaluer l'effondrement du centre dans la vie politique tunisienne.

1.1. Les processus électoraux de 2011 à 2019

Après la chute du régime autoritaire en janvier 2011, la Tunisie est passée par une période de transition sous la direction du Premier ministre Mohamed Ghannouchi, puis du Premier ministre Béji Caïd Essebsi et du président Fouad Mebazaa (Kamoun, 2024). Dans ce contexte, la Tunisie, forte d'un personnel qualifié dans le domaine juridique, a élaboré une nouvelle Constitution par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale constituante, élue lors des élections libres de 2011. Les membres de cette Assemblée ont élu la première présidente à l'issue de la période intérimaire (Chouikha & Gobe, 2015 : 113).

Les élections de 2011 ont représenté l'entrée sur la scène politique d'une opposition longtemps réprimée. Sans aucun doute, une organisation islamiste silencieuse, dont les membres avaient pendant des années été soumis à la violence, à l'emprisonnement ou à l'exil, s'est retrouvée en première ligne (Nafti, 2022 : 38). En revanche, le système électoral en 2011 a été conçu de manière à privilégier fortement la justice de la représentation, au détriment de la stabilité gouvernementale. À cette fin, le scrutin de liste à la proportionnelle avec la méthode des plus forts restes a été appliqué lors des élections de 2011. Ainsi, une représentation équivalente à un siège pour environ 60 000 électeurs a été instaurée (Redissi, Chekir, & Nouira, 2014 : 11-12).

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

Lors des élections du 23 octobre 2011, Ennahdha est arrivé en tête en obtenant 89 sièges sur 217 à l'Assemblée (Redissi, Chekir, & Nouira, 2014 : 13). Lors de cette élection, plusieurs partis et coalitions se sont affrontés, mais la participation n'a atteint que 51,97 % (Kamoun, 2024 : 210). Cela s'explique notamment par l'obligation pour les électeurs de s'inscrire sur les listes électorales. En bref, bien que le peuple tunisien ait mené une révolution, la faiblesse de la participation électorale n'en demeurait pas moins frappante. Ennahdha a recueilli 1,5 million de voix. Finalement, ce parti représentait l'électorat conservateur et est arrivé en tête dans toutes les circonscriptions à l'échelle nationale, sauf à Sidi Bouzid (Chouikha & Gobe, 2015 : 87). Pour les masses tunisiennes séculières, il n'existait pas, lors de ce scrutin, de parti capable de les représenter grâce à une organisation solide.

Entre 2011 et 2014, le pays a été gouverné par une coalition au pouvoir, période que de larges segments de la société ont jugée décevante. Cette alliance, appelée « Troïka », résultait de l'union de trois forces politiques : le parti Ennahdha, Ettakatol et le CPR (Congrès pour la République) (Kamoun, 2024 : 222-223).

Chacun de ces trois acteurs faisait partie de certaines forces politiques qui avaient été dans l'opposition sous Ben Ali. Alors que le leader du CPR (Congrès pour la République), l'ancien militant et homme politique de gauche Moncef Marzouki, était élu président de la République par un vote des députés à l'Assemblée Constituante, le poste de Premier ministre a été confié au secrétaire général d'Ennahdha, Hamadi Jebali, et ce parti a obtenu la majorité des portefeuilles ministériels. Le parti Ettakatol a également pris part à la coalition et Mustapha Ben Jaafar a été élu président de l'Assemblée (Kamoun, 2024 : 220-225).

Sous le régime de Ben Ali, Béji Caïd Essebsi a occupé une place importante sur la scène politique : il a exercé des fonctions telles que ministre de la Défense et ministre des Affaires étrangères, et a également été Premier ministre entre janvier 2011 et décembre 2011 (Kamoun, 2024 : 129). L'identité politique d'Essebsi incarnait déjà une ligne bourguibiste et séculière. En 2012, constatant aussi l'absence d'un parti capable de représenter solidement les masses tunisiennes séculières, il a fondé Nidaa Tounes, en tant que « nouveau mouvement politique » (Chouikha & Gobe, 2015 : 93).

Le 26 octobre 2014, le parti Nidaa Tounes a remporté une victoire décisive avec 37,56 % des voix. Ennahdha est arrivé en deuxième position avec 27,79 % des voix (Van Hamme, Goeury, & Ben Rebah, 2020 : 16). Peu après les élections législatives de 2014, le fondateur de Nidaa Tounes, Béji Caïd Essebsi, a été élu président de la République, avec 55,63 % des voix,

au suffrage universel direct. Pour la première fois dans un système multipartite, le président a été élu directement au suffrage universel (Van Hamme, Goeury, & Ben Rebah, 2020 : 16).

D'autre côté, parmi les trois composantes fondatrices de la Troïka ; Ennahdha a perdu environ 500 000 voix par rapport aux 1,5 million de voix obtenues en 2011, le parti Ettakatol a perdu près de 260 000 voix sur les 284 000 recueillies en 2011, tandis que le CPR (Congrès pour la République), le parti du président Marzouki, a perdu environ 280 000 voix par rapport aux 353 000 voix obtenues en 2011 (Chouikha & Gobe, 2015 : 90).

Lors des élections de 2011, environ 4 millions 300 mille personnes ont voté et le taux de participation s'est élevé à 51,97 %. En revanche, lors des élections de 2014, le nombre de votants est tombé à environ 3 millions 370 mille ; toutefois, le taux de participation a atteint 62,91 % au premier tour et 60,09 % au second tour (Chekir, 2022 : 93, Kamoun, 2024 : 267). Cette situation montre que, malgré la baisse du nombre absolu de votants, le taux de participation a augmenté¹. Cette différence peut être liée à l'incapacité du gouvernement de la Troïka, au pouvoir entre 2011 et 2014, à assurer la stabilité économique et politique, ainsi qu'aux attentats terroristes survenus durant la même période, qui ont accru les inquiétudes sécuritaires au sein de la société. La mobilisation large mais proportionnellement plus faible observée lors des premières élections postrévolutionnaires a ainsi laissé place, en 2014, à un comportement électoral plus polarisé et fondé sur une logique de réaction ; les électeurs ont reflété leurs préférences politiques dans les urnes avec une participation plus marquée dans un contexte de crise croissante. Face à ces critiques, Ennahdha a choisi de ne pas présenter de candidat à l'élection présidentielle de 2014 (Kamoun, 2024 : 228-230) afin d'apaiser l'atmosphère politique (Camau, L'exception tunisienne Variations sur un mythe, 2018 : 150-152).

1.2. Affaiblissement du centre politique en 2019

L'année 2014 a constitué un tournant majeur dans l'histoire politique récente de la Tunisie. Les attentats de 2013-2014 ont conduit Ennahdha à faire un pas en arrière et ont ouvert la voie au compromis constitutionnel, aboutissant à l'adoption d'une nouvelle Constitution en janvier 2014. La même année, comme nous l'avons déjà indiqué, Nidaa Tounes a remporté les législatives avec 37 %, tandis que Béji Caïd Essebsi a été élu président avec 55 % des voix ; Ennahdha a obtenu 27 %. Toutefois, cette alternance en faveur du camp

¹ En Tunisie, pour pouvoir voter, les électeurs doivent être préalablement inscrits sur les listes électorales. Par conséquent, bien que le taux de participation ait augmenté en 2014 par rapport à 2011, la diminution du nombre absolu de votants indique qu'un nombre plus restreint de citoyens s'est inscrit avant le scrutin.

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

séculier n'a pas permis une consolidation durable en raison de fragilités structurelles et de divisions internes.

La scission au sein du parti Nidaa Tounes après 2014 résultait de problèmes structurels qui, depuis sa fondation, s'étaient aggravés au fil du temps. Ce parti, doté d'une structure idéologiquement hétérogène, souffrait d'un manque de leadership central fort après l'élection de son fondateur, Béji Caïd Essebsi, à la présidence, et n'avait pas achevé son processus d'institutionnalisation. Durant cette période, les divisions politiques autour du Premier ministre Youssef Chahed ont accéléré la scission ; Tahya Tounes, fondé sous l'impulsion de Chahed, a formé un nouveau centre politique regroupant des députés dissidents de Nidaa Tounes. De ce fait, Nidaa Tounes a perdu son unité organisationnelle et son poids parlementaire, ce qui a rapidement affaibli son influence politique (Kamoun, 2024 : 290). En effet, en 2018, la demande formulée par la direction de Nidaa Tounes (en particulier Hafedh Caïd Essebsi) de destitution du Premier ministre Youssef Chahed, et la résistance de ce dernier à cette demande ainsi que le renforcement de sa propre ligne politique, ont accéléré la scission et ouvert la voie à la création de Tahya Tounes.

Cette scission contribue à expliquer l'effondrement électoral de Nidaa Tounes : aux législatives de 2014, le parti avait obtenu 86 sièges, contre 3 sièges en 2019 (Elleuch , 2022 : 179-180) Les élections de 2019 indiquent une fragmentation marquée du comportement électoral des électeurs séculiers. À la suite de l'affaiblissement organisationnel et du déclin politique de Nidaa Tounes, l'électorat séculier s'est dispersé entre plusieurs acteurs politiques. Dans ce cadre, Qalb Tounes a obtenu 14,6 % des voix, tandis que Tahya Tounes, fondé par Youssef Chahed, n'a recueilli que 4 %. Ces résultats mettent en évidence l'incapacité du camp séculier à se consolider autour d'un parti unique et révèlent une configuration électorale nettement fragmentée.

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle confirment également cette dynamique de recomposition. Le candidat de Ennahda, Abdelfattah Mourou, a obtenu 12,9 % des voix et s'est classé troisième, tandis que Nabil Karoui, candidat de Qalb Tounes, a recueilli 15,6 %. Le professeur de droit constitutionnel Kais Saïed est arrivé en tête avec 18,4 % (Chekir, 2022 :148).

Par ailleurs, lors des élections législatives de 2019, Ennahda a obtenu 19,6 % des voix. Si ce résultat confirme que le parti conserve une base électorale significative, il traduit néanmoins une performance plus limitée par rapport aux cycles électoraux précédents. La dispersion observée tant au sein de l'électorat séculier que de l'électorat conservateur témoigne

d'un affaiblissement des loyautés partisans traditionnelles et d'une plus grande fluidité du comportement électoral.

2. Montée du populisme en Tunisie

En Tunisie, les élections de 2011 se sont déroulées dans un contexte marqué par un discours politique à dominante islamiste, celles de 2014 ont été caractérisées par une orientation plus séculière, tandis que celles de 2019 ont vu la montée d'un discours populiste. La principale raison de cette évolution réside dans le fait que les électeurs ont successivement expérimenté deux majorités au pouvoir : l'une à orientation conservatrice, l'autre à orientation séculière et moderne. Toutefois, dans les deux cas, les échecs économiques et l'instabilité politique ont engendré une profonde déception au sein de l'opinion publique.

Tous ces développements ont favorisé un retour aux « codes historiques » de l'électorat tunisien. Dans ces représentations collectives, les élections sont perçues comme n'apportant pas nécessairement la prospérité, à l'instar des scrutins organisés sous la période coloniale par les autorités françaises ou durant les régimes de Bourguiba et de Ben Ali.

Dans ce contexte, les électeurs ont commencé à rechercher un candidat juriste, indépendant et sans affiliation partisane. Ce candidat ne devait pas avoir de carrière politique antérieure, afin de ne pas être associé aux responsabilités liées à la mauvaise gouvernance attribuée aux partis et aux élites politiques traditionnelles. En effet, le populisme se manifeste comme une critique des élites et repose sur un discours qui place « le peuple » au centre, en opposition aux élites. Tant les élites séculières d'avant 2011 que les élites politisées ayant émergé après 2011 ont profondément déçu la société (Redissi, *Le Moment Populiste*, 2022 : 24-27). Dans une première partie, nous examinerons le discours populiste dans les élections de 2019. Dans une seconde partie, nous examinerons la reconfiguration du régime politique.

2.1. Discours populiste en 2019

À la suite du décès du président Béji Caïd Essebsi, une élection présidentielle anticipée a été organisée en 2019. Deux figures principales dominaient la compétition : le magnat des médias Nabil Karoui et Kais Saïed, professeur de droit constitutionnel.

Comme lors de l'élection présidentielle de 2014, les deux candidats arrivés en tête au premier tour se sont affrontés au second tour. Le taux de participation s'est établi à 48 % au premier tour (15 septembre) et à 55 % au second tour (13 octobre). En termes absolus, cela correspond à environ 3,4 millions de suffrages exprimés lors de l'élection présidentielle, contre près de 3 millions lors des élections législatives organisées la même année (6 octobre). Kais

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

Saied, bien qu'il n'ait obtenu que 18 % des suffrages au premier tour, a remporté le second tour face à Nabil Karoui avec 72 % des voix (Chekir, 2022 : 94-95, 113).

Après la défaite d'Abdelfattah Mourou, candidat d'Ennahdha, ainsi que celle des candidats séculiers, alors qu'en 2014 les deux grandes forces centrales du système partisan, Ennahdha et Nidaa Tounes, avaient totalisé ensemble environ 66 % des voix, la Tunisie s'est retrouvée dirigée par un président, professeur de droit constitutionnel, dépourvu d'expérience politique². Bien qu'Ennahdha ait soutenu Kais Saied au second tour, après l'élection, le président Kais Saied a commencé à intervenir de manière inhabituelle dans tous les domaines de la vie politique interne, y compris au sein du Parlement et du gouvernement contrôlés par Ennahdha.

L'une des raisons expliquant la forte légitimité politique du nouveau président réside dans le fait que le nombre de voix qu'il a obtenues au second tour a atteint le double de celles recueillies par le président Essebsi en 2014 et six fois celles obtenues par le mouvement Ennahdha lors des élections législatives de 2019 (Chekir, 2022 : 113). Le nouveau président a recueilli 2 777 000 voix au second tour des élections de 2019 (Nafti, 2022 : 91).

Le populisme se décline en différentes versions ; toutefois, lorsque la classe politique tunisienne n'a pas répondu aux attentes suscitées par les deux principaux courants politiques, elle a donné lieu à l'émergence de trois formes distinctes de populisme (Redissi , Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension, 2022 : 44). La première est incarnée par Abir Moussi et son parti, le Parti destourien libre, qui valorisent ouvertement la période de Ben Ali et prônent l'instauration d'un régime présidentiel fort (Redissi, Chekir, & Nouira, 2014, p. 45). La deuxième est représentée par le magnat des médias et homme d'affaires Nabil Karoui et son parti Qalb Tounes, dont le discours reposait sur des promesses économiques concrètes mais excessives adressées aux catégories populaires (Redissi , Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension, 2022 : 46). La troisième est incarnée par Kais Saied, professeur de droit constitutionnel, qui se distingue par un positionnement conservateur et populiste, se présentant comme proche du peuple (Redissi , Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension, 2022 : 47-48).

En réalité, ces figures politiques et leurs discours se rejoignent autour de certaines idées fondamentales. Le peuple tunisien semble être plongé dans une incertitude persistante, marquée par des effondrements gouvernementaux incessants qui minent le système

² Kais Saied est un ancien enseignant de la Faculté des sciences politiques, sociales et juridiques à l'Université de Carthage.

multipartite depuis les élections de 2011. La rhétorique populiste est désormais centrée sur la reconstruction du système et le rétablissement de la stabilité. Dans cette logique, Kais Saïed a instauré un système présidentiel renforcé avec la Constitution de 2022, ainsi qu'un nouveau système électoral adopté par la suite, comme l'avait promis Abir Moussi avant les élections de 2019) (Redissi , Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension, 2022 : 45).

Lors de l'élection présidentielle de 2019, Kais Saïed a, à plusieurs reprises, mobilisé des slogans tels que « le peuple veut » (Redissi , Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension, 2022 : 48). Ce populisme est profondément ancré dans la culture politique tunisienne. Le parti Néo-Destour, fondé en 1934 et conduit par Bourguiba jusqu'à l'indépendance de la Tunisie, adoptait une approche populiste similaire. Tout comme Kais Saïed l'a fait à plusieurs reprises immédiatement après les élections, le Néo-Destour mettait l'accent sur l'indépendance, tout en se présentant comme un guide du peuple, son porte-parole et son accompagnateur (Camau & Geisser, 2003 : 121). De même, deux ans après les élections, Kais Saïed a marginalisé les partis et les personnalités politiques qu'il accusait de collusion avec l'étranger, et s'est érigé en leader au service du peuple.

Par ailleurs, le Néo-Destour, mouvement qui a conduit la Tunisie à l'indépendance, prônait l'adoption d'une nouvelle constitution, tandis que son prédécesseur, le Destour (Parti constitutionnel) (Tlili, 1975 : 341), plaidait pour un retour à la Constitution tunisienne de 1861, souvent considérée comme l'une des premières constitutions du monde arabe (Tlili, 1975; Kamoun, 2024 : 34; Brown, 2026 ; Amor , 2006 : 575). Kais Saïed est, lui aussi, professeur de droit constitutionnel. Enfin, le parti d'Abir Moussi, le Parti destourien libre, tire son nom de l'adjectif « destourien », dérivé du terme arabe *dustūr*, qui signifie « constitution ».

Cela montre que, dans l'imaginaire d'un électeur tunisien moyen, les notions de constitution et de droit sont associées à l'indépendance, aux droits et aux libertés, ainsi qu'à une posture anti-élitiste. En effet, durant la période coloniale, la référence à la Constitution de 1861 renvoyait également à une forme de résistance politique et symbolique face aux privilèges accordés aux Français.

2.2. Reconfiguration du régime politique

Le 25 juillet 2021, Kais Saïed a annoncé l'état d'urgence en invoquant l'article 80 de la Constitution de 2014 (Publication de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne, 2015). À la suite de cette annonce, de nombreux Tunisiens ont salué la décision, notamment parce qu'elle s'accompagnait du limogeage du Premier ministre ; une partie de la population ne

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

souhaitait plus poursuivre avec le gouvernement de Hichem Mechichi, jugé incapable d'apporter des solutions aux difficultés économiques (Nafti, 2022 : 56-57).

Toutefois, ces mesures ne semblaient pas conformes aux exigences prévues par l'article 80. Celui-ci impose au président de consulter le président de l'Assemblée et le Premier ministre, et d'informer le président de la Cour constitutionnelle avant de prendre des mesures exceptionnelles. Or, après la décision du 25 juillet 2021, le président de l'Assemblée a indiqué qu'il n'avait pas été consulté (The Nation, 2021; Nafti, 2022 : 142). Si l'on considère l'absence de concertation avec le président du Parlement, le limogeage du Premier ministre ainsi que les images montrant le président prenant ces décisions aux côtés de responsables militaires, ces mesures semblaient dépasser le cadre strictement exceptionnel prévu par la Constitution. Les analyses des observateurs quant aux actions présidentielles se sont ainsi révélées pertinentes (Baş, 2022).

L'article 80 de la Constitution de 2014 indique explicitement qu'en situation d'urgence, le Parlement ne peut être dissous et qu'il ne peut être fait obstacle aux mécanismes de contrôle parlementaire. Or, bien que le président soit un ancien professeur de droit constitutionnel, la mise en œuvre de l'article 80 ne paraît pas avoir respecté l'esprit et les garanties prévues par le texte. L'article 80 prévoit également un mécanisme de contrôle par la Cour constitutionnelle : à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la proclamation de l'état d'urgence, le président de la République ou trente députés peuvent saisir la Cour afin de mettre fin aux mesures (République Tunisienne, 2014). Bien que la Constitution de 2014 ait prévu la création d'une Cour constitutionnelle, celle-ci n'a jamais été effectivement mise en place. Par conséquent, lors de l'application de l'article 80, le mécanisme de contrôle constitutionnel n'a pas pu être exercé en pratique.

Le 13 décembre 2021, le président Kais Saïed a annoncé l'organisation d'un référendum sur des amendements constitutionnels le 25 juillet 2022, ainsi que d'élections anticipées le 17 décembre 2022, en précisant que le Parlement resterait fermé jusqu'à cette date. Après cette annonce, l'Assemblée des représentants du peuple s'est réunie en ligne le 30 mars 2022, à la demande de trente députés, afin d'examiner l'abrogation des mesures exceptionnelles prises par Kais Saïed. Lors de cette séance, à laquelle ont participé 117 députés sur 217, 116 députés ont approuvé un texte annulant les mesures exceptionnelles adoptées le 26 juillet 2021. À la suite de cette initiative parlementaire, le président a dissous le Parlement, mesure considérée comme contraire à la Constitution. (Paillaute, 2023).

La Tunisie a ouvert une nouvelle page de son histoire politique avec la Constitution adoptée en 2022. Face à une scène politique longtemps multipartite et fragmentée, le nouveau cadre institutionnel a instauré un Parlement composé de députés indépendants et politiquement affaiblis, tandis que le pouvoir exécutif se trouve désormais concentré entre les mains d'un président renforcé.

La nouvelle Constitution soumise au référendum par Saied a été adoptée en juillet 2022 avec un taux de participation très faible de 30 % (Nafti, 2022 : 334). La nouvelle Chambre des représentants compte 161 députés. Elle est élue selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours (Turan, 2022). De nouveaux députés ont été élus lors des élections organisées entre le 17 décembre 2022 et le 29 janvier 2023 (France24, 2023).

Le président tunisien Kais Saied s'est opposé à la participation et à la propagande des partis politiques lors des élections législatives. De leur côté, la majorité des partis ont boycotté les élections législatives de 2022-2023. Avec le nouveau mode de scrutin (Turan, 2022), les partis demeurent structurellement affaiblis, même lorsqu'ils participent aux élections. Comme l'a souligné Duverger, un candidat solidement implanté dans sa circonscription tend à s'affranchir de la discipline partisane (Duverger, Les Partis Politiques, 1951 : 80) Ce système uninominal peut rendre plus difficile l'adoption des lois, même si des blocs parlementaires se sont constitués au sein de l'Assemblée après les élections (Assemblée des représentants du peuple, s.d.).

D'autre part, selon plusieurs politologues, le système électoral uninominal permet d'établir une relation directe entre les électeurs et les députés. Toutefois, l'adoption d'une loi requiert une majorité parlementaire au moment du vote. Les projets et engagements défendus par les candidats avant les élections nécessitent le soutien des autres membres du Parlement pour être mis en œuvre. Dans un contexte de présidentialisme renforcé, cette configuration tend à réduire le rôle des députés dans l'élaboration des lois.

Aussi, le scrutin uninominal a limité la redevabilité des députés dans le cadre des élections législatives. Dans un tel système, le pouvoir clairement dominant est celui du président, et les parlementaires peuvent invoquer cette concentration du pouvoir pour justifier l'abandon de leurs promesses électorales. Étant donné que la Tunisie est une jeune démocratie, cette évolution pourrait constituer une menace pour l'avenir institutionnel du pays.

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

En 2019, nous avons indiqué que Kais Saied avait obtenu environ 2,7 millions de voix au second tour de l'élection présidentielle, avec un taux de participation de 55 %, ce qui correspondait à 72 % des suffrages exprimés. (Nafti , 2022 : 91). En septembre 2024, lors de l'élection présidentielle, le nombre d'électeurs inscrits était passé de 7 millions à 9,7 millions. Toutefois, le nombre de voix obtenues par Kais Saied a diminué, passant de 2,7 millions à 2,4 millions. Lors de ce scrutin, marqué par un taux de participation de 28 %, Kais Saied a été réélu pour un mandat de cinq ans avec 90 % des suffrages exprimés (Abbadi, 2024).

Toutefois, malgré l'augmentation du nombre d'électeurs inscrits, il a obtenu le soutien de 39 % des électeurs en 2019, contre seulement 25 % en 2024 (Abbadi, 2024).

Lors du scrutin, le taux de participation parmi les 2,4 millions d'électeurs âgés de 18 à 35 ans s'est situé entre 6 et 7 %, soit environ 160 000 votants. Celui des 35–60 ans, qui représentent près des deux tiers de l'électorat, a atteint 1,8 million de votants. Parmi les électeurs de plus de 60 ans, sur 1 706 000 inscrits, 783 000 ont participé au vote (Abbadi, 2024).

Au regard de ces résultats, il apparaît clairement que l'électorat se compose majoritairement de personnes d'âge moyen et de personnes âgées, dont 90 % ont voté pour Kais Saied. Malgré la forte controverse entourant la validation des candidatures, Kais Saied a remporté l'élection face à ses deux adversaires.

Conclusion

Après 2011, le système électoral n'est pas parvenu à instaurer un équilibre entre la justice dans la représentation et la stabilité gouvernementale, privilégiant largement la première. L'application d'un scrutin de liste avec un seuil électoral de 3 % a contribué, après chaque élection, à une fragmentation accrue du Parlement.

Dans ce contexte, l'image d'un leadership politique fort a souvent été perçue comme un obstacle à la liberté de pensée, ce qui explique en partie le choix d'un système semi-présidentiel. Toutefois, cette configuration a conduit à une instabilité politique marquée par des transferts de députés et des gouvernements fragiles. Bien que le président ait été élu au suffrage universel en 2014 et 2019, les conflits de compétences entre le président et le Premier ministre ont aggravé les dysfonctionnements institutionnels et paralysé l'action publique, notamment face aux défis économiques.

L'élection de Kais Saied en 2019 s'explique en partie par son profil de professeur de droit constitutionnel, dans un pays historiquement fondé par des élites juridiques. Après

l'échec des gouvernements post-2011 à résoudre les problèmes structurels, les électeurs ont placé leur confiance dans une figure perçue comme capable de rétablir le fonctionnement de l'État.

La crise politique de 2021 résulte à la fois de difficultés économiques persistantes et de divergences institutionnelles, notamment autour de la création de la Cour constitutionnelle. Le 25 juillet 2021, le président Saïed a instauré l'état d'urgence et marginalisé le Parlement et les partis politiques, marquant une rupture majeure dans le processus démocratique.

La période 2011–2021 peut ainsi être qualifiée de démocratie sans stabilité, contrairement à l'ère Ben Ali. Le nouveau système électoral défendu par Kais Saïed, fondé sur des circonscriptions étroites, vise à affaiblir les partis politiques et à renforcer l'autorité présidentielle. Cette réforme cherche à restaurer un leadership fort, mais au prix d'un déséquilibre institutionnel important.

Si le président entend créer une nouvelle dynamique politique et corriger les déséquilibres régionaux, son éloignement des partis limite la formation d'une bureaucratie stable. Le risque est l'émergence d'un Parlement composé de députés faibles face à un président doté de pouvoirs excessifs, ce qui compromet gravement l'équilibre des pouvoirs.

Pour conclure, après avoir successivement expérimenté un gouvernement à dominante conservatrice puis un gouvernement à orientation séculière, la société tunisienne semble avoir progressivement perdu confiance dans la capacité des alternances électorales à produire un changement réel. C'est une forme d'épuisement démocratique qui semble s'installer, traduisant une rupture croissante entre la société et le système politique issu de la transition.

Bibliographie

- Abbadi, H. (2024, octobre 8). بعد الإعلان عن النتائج الأولية للانتخابات الرئاسية: الناخبون فوق 35 سنة يختارون سعيد لعهدة ثانية [Après l'annonce des résultats préliminaires de l'élection présidentielle : les électeurs de plus de 35 ans choisissent Saïed pour un second mandat]. *Al-Maghrib*.
- Amor, A. (2006). 1861 Tunus Anayasası Üzerine [Sur la constitution 1861 tunisienne]. *Erzincan Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi*, 10(3-4), 573-594.

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

- Assemblée des représentants du peuple. (s.d.). *Assemblée des représentants du peuple*. Récupéré sur <https://www.arp.tn/parlementaire/groupes>.
- Baş, S. (2022). Tunus Cumhurbaşkanı Kays Said'in Anayasal Politikası: 2022 Anayasa Referandumu [Politique Constitutionnelle du Président Tunisien Kais Saïed : Le Référendum Constitutionnel de 2022]. *Akdeniz Havzası ve Afrika Medeniyetleri Dergisi*, 4(2), 57-70.
- BBC News Afrique. (2023, avril 24). *Tunisie : la démocratie est-elle en train d'être sapée ?* Récupéré le 20 mai 2024, de <https://www.bbc.com/afrique/region-65359910>.
- Borsali, N. (2008). *Bourguiba à l'épreuve de la démocratie 1956-1963*. Tunisia: Samed édition.
- Bras, J. P. (2000, Avril-Juin). Elections et Représentation aux Maghreb. *Revue Monde Arabe Maghreb Machrek*(168). Récupéré sur <https://shs.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-2000-2-page-3?lang=fr&tab=resume>.
- Brown, C. (2026, Janvier 4). *Britannica*. Récupéré sur History of Tunisia: <https://www.britannica.com/place/Tunisia/History>.
- Camau, M. (Éd.). (2018). *L'exception tunisienne Variations sur un mythe*. Tunis et Paris: IRMC et Karthala.
- Camau, M., & Geisser, V. (2003). *Le Syndrome Autoritaire*. Paris: Presses de la Fondation Nationale.
- Camau, M., Amrani, F., & Ben Achour, R. (1981). *Contrôle Politique et Régulation Electorales en Tunisie Les élections législatives du 4 novembre 1979* (Vol. 5). Imprimerie Officielle de la République Tunisienne, EDISUD, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Sociétés Méditerranéennes.
- Chaabane, S. (2005). *Ben Ali, bâtir une démocratie lutte des croyances à la compétition des programmes*. Tunis: Maison Arabe du livre.
- Chekir, H. (2022). Les élections présidentielles. Dans H. Redissi , H. Chekir, M. Elleuch, & S. Khalfaoui, *La Tentation Populiste, Les élections de 2019 en Tunisie* (2e éd., pp. 81-151). Tunis: Maison édition Cérès.
- Chouikha, L., & Gobe, É. (2015). *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*. Paris: Éditions la Découverte.

- Duverger, M. (1951). *Les Partis Politiques*. Paris: Librairie Armand Colin.
- Duverger, M. (1993). *Siyasi partiler* [Les partis politiques] (E. Özbudun, Çev., 4. b.). Ankara: Bilgi Yayınevi.
- Elleuch , M. (2022). Les élections législatives. Dans H. Rédissi , H. Chekir , S. Khalfaoui, & M. Elleuch, *La Tentation populiste les élections de 2019 en Tunisie* (pp. 151-195). Tunis: Cérés éditions.
- France 24. (2023, janvier 30). En Tunisie, le taux de participation au second tour des législatives s'élève à 11,4 %. Récupéré sur <https://www.france24.com/fr/afrique/20230130-en-tunisie-le-taux-de-participation-au-second-tour-des-législatives-s-élève-à-11-4>
- Geisser, V. (2000). Tunisie : des élections pour quoi faire ? Enjeux et « sens » du fait électoral de Bourguiba à Ben Ali. *Monde Arabe*(168), 14-28.
- Imprimerie Officielle de la République Tunisienne. (s.d.). *Constitution de la République tunisienne* (2022). Récupéré sur http://www.iort.gov.tn/WD120AWP/WD120Awp.exe/CTX_7992-69-gzwcPgMWGy/Principal/SYNC_-231680275.
- Kamoun, M. (2024). *Le Gouvernement Tunisien à Travers l'histoire 1759-2021*. Tunis: Maher Kamoun.
- Katan BenSamoun, Y., Katan, J., & Chalak, R. (2007). *Le Maghreb : de l'empire ottoman à la fin de la colonisation française*. Paris: éditions Belin.
- Khémais, A. (2011). *Les élections politiques en Tunisie de 1881 à 1956 : Colonialisme et libertés politiques*. Paris: Histoire et Perspectives Méditerranéennes.
- Ministère de l'Information Centre de Documentation National. (1982). *Les élections législatives tunisiennes : 1956-1981*. Centre de Documentation National.
- Nafti , H. (2022). *Tunisie vers un populisme autoritaire ?* Tunis: Nirvana.
- Paillaute, T. (2023, Octobre 17). Cinq questions pour comprendre comment Kais Saïed cherche à éradiquer l'opposition tunisienne. *Jeune Afrique*. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/1493630/politique/tunisie-cinq-questions-pour-comprendre-la-neutralisation-de-lopposition/>.

Le déclin de la confiance politique en Tunisie : Analyse des élections tunisiennes

- Publication de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne. (2015). *Constitution de la République Tunisienne*. Tunis: Publication de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne.
- Redissi, H. (2022a). Le Moment Populiste. Dans H. Redissi, H. Chekir, M. Elleuch, & S. Khalfaoui, *La Tentation Populiste Les Elections de 2019 en Tunisie* (21-30). Tunis: cérés éditions.
- Redissi, H. (2022b). Les populisme en Tunisie: Essai de compréhension. Dans H. Redissi, H. Chekir, M. Elleuch, & S. Khalfaoui, *La Tentation Populiste Les élections de 2019 en Tunisie* (2e éd., pp. 31-81). Tunis: cérés éditions.
- Redissi, H., Chekir, H., & Nouira, A. (2014). *La République des clercs l'Assemblée Constituante Tunisienne*. Tunis: Diwen éditions.
- République Tunisienne. (2014). *Constitution de la République tunisienne*. Tunis: Journal officiel de la République tunisienne (JORT).
- Talmoudi, E. (2022). *Le Regime électoral des législatives en Tunisie [Mémoire de master non publié]*. Jendouba: Université de Jendouba.
- The Nation. (2021, July 26). Retrieved from Parliament speaker denounces Tunisia 'coup' as president ousts government. Récupéré sur <https://www.nation.com.pk/26-Jul-2021/parliament-speaker-denounces-tunisia-coup-as-president-ousts-government>.
- Tlili, B. (1975, Septembre). Contribution à l'Élucidation des Paradoxes de la Pensée Réformiste Tunisienne Moderne et Contemporaine (1830-1930). *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente* (30-3), 317-345.
- Turan, M. (2022, Décembre 16). 5 soruda Tunus'taki erken genel seçimler. *Anadolu Ajansı*. Récupéré sur <https://www.aa.com.tr/tr/dunya/5-soruda-tunus-taki-erken-genel-secimler/2765554>.
- Van Hamme, G., Goery, D., & Ben Rebah, M. (2020). Une analyse comparative des territorialités du vote au. *Maghreb- Machrek*, 243(1), 11-39.